

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

Lundi 7 mars 2016

Séance du Conseil de la Municipalité d'Oka, tenue à la Salle de La Mairie, 183, rue des Anges à Oka, à 20 h à laquelle sont présents :

Monsieur le maire Pascal Quevillon

Et

Messieurs les conseillers

Luc Lemire
Gaétan Haché
Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard
Yannick Proulx
Yves Lavoie

Sont également présents :

La secrétaire-trésorière et directrice générale, Mme Marie Daoust
L'attachée d'administration à la direction générale et au cabinet du maire, Mme Céline Dufresne
La directrice des finances, Mme Nadine Dufour
La responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu
Le directeur du service d'urbanisme, M. Charles-Élie Barrette

Dans la salle : 48 personnes.

2016-03-42 Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT qu'il y a quorum;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE le maire Pascal Quevillon déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE

2016-03-43 Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT l'ajout d'un item au point 47a) Majoration de la tarification du camp de jour;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE l'ordre du jour, modifié par l'ajout d'un item au point 47a) Majoration de la tarification du camp de jour, soit adopté.

ADOPTÉE

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du 1^{er} février 2016;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016;
5. Présentation des rapports des services municipaux;

6. Correspondance;
7. Période de questions relatives à l'ordre du jour;
8. Résolution de condoléances à la famille Pominville suite au décès de M. Noël Pominville, ancien maire de la Municipalité Paroisse d'Oka;
9. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 370, rue Girouard (lots 17-108 et 17-109) matricule : 5735-68-3720 : Agrandissement de la résidence principale;
10. Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 31, rue Notre-Dame (lot 195-442) matricule : 5936-30-9248 : Enseignes;
11. Autorisation de signature de l'acte notarié afin de procéder à l'acquisition de l'Arboretum, de l'emprise du sentier cyclable entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le Parc national d'Oka, ainsi que des lots 147-96-3 et 147-96-64;
12. Demande d'aide financière à la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds de développement des territoires – Projet de gestion des matières résiduelles;
13. Offre de services du Conseil régional en environnement des Laurentides (CRE) – Gestion des matières résiduelles - Ressource en environnement;
14. Adoption du Règlement 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 – Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation;
15. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Municipalité d'Oka;
16. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à des travaux de ponceaux, de canalisation de fossés, de nettoyage et de creusement de fossés;
17. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la division du territoire de la Municipalité d'Oka en six (6) districts électoraux;
18. Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires;
19. Appel d'offres sur invitation no 2016-3 – Fourniture d'un camion usagé de type pick-up - Rejet de la soumission;
20. Achat d'un camion GMC Sierra neuf du fournisseur Denis Breton Chevrolet Buick GMC au montant de 35 650 taxes en sus – Appel d'offres sur invitation no 2016-2;
21. Attribution d'un contrat à la firme Terrapex Environnement Ltée pour la surveillance laboratoire des travaux de réfection de rues 2016 au montant de 3 910 \$ taxes en sus;
22. Attribution du contrat à l'entreprise M.R.Q. inc. pour le lignage des rues 2016 au montant de 22 043,06 \$, taxes en sus;
23. Achat de madriers de plastique recyclé pour bancs de parcs de l'entreprise Tessier Récréo Parc inc. au montant de 2 760 \$, taxes en sus;
24. Attribution d'un contrat à l'entreprise Electro-Fusion inc. pour la restauration de 25 bancs de parcs au montant de 3 250 \$, taxes en sus;
25. Publication gratuite de la carte routière et touristique de la Municipalité d'Oka, édition 2016, par l'entreprise Éditions Média Plus Communication;
26. Acquisition d'une banque d'heures au montant de 2 375 \$ plus les taxes applicables pour service de maintenance et de mises à jour Web par l'entreprise Cyclone Design Communication;
27. Adhésion au Réseau d'information municipale pour un contrat d'un an coût de 575 \$ plus les taxes applicables;
28. Entente de services de Tourisme Basses-Laurentides relative à la gestion du Marché d'Oka pour l'année 2016 au montant de 4 400 \$, taxes en sus;
29. Communauté métropolitaine de Montréal - Quote-part provisoire 2016 au montant de 99 921,96 \$;

30. Agence métropolitaine de transport – Contribution au fonds d’immobilisations métropolitain 2016 au montant de 58 615 \$;
31. Modification à la programmation gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l’essence 2014-2018 – Programmation des travaux;
32. Adhésion au Centre de services partagés du Québec au montant annuel de 500 \$, taxes en sus;
33. Acceptation de l’offre du Centre de services partagés du Québec – Forfait téléphones cellulaires pour un montant maximal de 7 500 \$ taxes en sus incluant un maximum de 13 téléphones cellulaires Motorola « E »;
34. Acceptation de la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour assurer les bénévoles de Récré-Oka pour « Erreurs & Omissions » pour un montant de 250 \$ taxes en sus;
35. Achat d’un siège parent-enfant pour le parc Optimiste de l’entreprise Tessier Récré-Parc inc., au montant de 1 899 \$, taxes en sus;
36. Modification et ajout d’une tarification à la Politique sur l’utilisation du terrain de balle;
37. Demande d’aide financière de La Route des Arts au montant de 1 200 \$;
38. Dossier du personnel – employée no 02-0119;
39. Dossier du personnel – employé no 04-0404;
40. Rescission de la résolution numéro 2016-02-36 – Embauche au poste de responsable du service des loisirs et de la culture – Remplacement d’un congé de maternité;
41. Embauche de Madame Patricia Parenteau au poste de responsable du service des loisirs et de la culture – Remplacement de congé de maternité;
42. Modification au Manuel de l’employé – Lunettes de sécurité avec prescription;
43. Résolution de demande au ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin de mettre en place des mesures afin de faciliter l’accès à l’Internet haute vitesse sur l’ensemble du territoire de la Municipalité d’Oka;
44. Appui au projet Cultiver la solidarité – Le potager de l’École Secondaire d’Oka;
45. Appui à la Société canadienne du Cancer : *Avril est le mois de la jonquille*;
46. Résolution acceptant la lettre d’intention de Ressources Éco-Niobium inc. et autorisant sa signature afin de permettre la consultation de la population sur ce projet d’exploitation minière;
47. Autres sujets :
 - a) Majoration de la tarification du camp de jour;
 - b)
 - c)
48. Comptes payés et à payer;
49. Période de questions;
50. Levée de la séance.

2016-03-44 Dépôt du procès-verbal de l’assemblée publique de consultation 1^{er} février 2016

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte le dépôt du procès-verbal de l’assemblée publique de consultation du 1^{er} février 2016 portant sur le projet de règlement 2016-102-37.

ADOPTÉE

2016-03-45 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 soit adopté.

ADOPTÉE

Présentation des rapports des services municipaux

Aucun rapport n'est commenté.

Correspondance

1. MRC de Deux-Montagnes

Transmission des résolutions :

- 2015-258 : COBAMIL – Entente de service 2016 – Échantillonnage de la Rivière des Mille-Îles;
- 2015-260 : Fonds de développement des territoires – Détermination des priorités d'intervention;
- 2015-267 : L'Express d'Oka – Grille tarifaire 2016;
- 2016-025 : Adoption du règlement RCI 2005-01-29 – Modalités de détermination de la zone inondable

2. Commission municipale du Québec

Décision relative à une demande de l'organisme Le Périscope des Basses-Laurentides inc.

Période de questions relative à l'ordre du jour

Monsieur le maire ouvre la période de questions relative à l'ordre du jour à 20 h 03.

Les citoyens posent des questions relatives aux points 13, 17, 29 et 46 de l'ordre du jour ainsi que sur l'entreprise G & R Recycling.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 11.

2016-03-46 Résolution de condoléances à la famille Pominville suite au décès de M. Noël Pominville, ancien maire de la Municipalité Paroisse d'Oka

CONSIDÉREANT le décès de Monsieur Noël Pominville survenu le 13 février dernier;

CONSIDÉRANT que Monsieur Noël Pominville fût maire de l'ancienne Municipalité de la Paroisse d'Oka de 1961 à 1973 et de 1977 à 1979;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et résolu unanimement

QUE ce Conseil offre, au nom de la population d'Oka, ses plus sincères condoléances à la famille Pominville, suite au décès de Monsieur Noël Pominville, ancien maire de la Municipalité de la Paroisse d'Oka.

ADOPTÉE

2016-03-47 Demande de plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 370, rue Girouard (lots 17-108 et 17-109) matricule : 5735-68-3720 : Agrandissement de la résidence principale

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 15 février 2016 pour l'agrandissement de la résidence principale;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 370, rue Girouard (lots 17-108 et 17-109) pour l'agrandissement de la résidence principale.

ADOPTÉE

2016-03-48 Demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale pour le 31, rue Notre-Dame (lot 195-442) matricule : 5936-30-9248 : Enseignes

CONSIDÉRANT qu'une demande d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale a été déposée au service d'urbanisme le 17 février 2016 pour effectuer l'entretien d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne murale;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA a été présentée au comité consultatif d'urbanisme lors de la réunion régulière tenue le 17 février 2016;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA est conforme aux règlements de zonage, de lotissement et de construction;

CONSIDÉRANT que les documents et les renseignements de la demande de PIIA sont complets;

CONSIDÉRANT que la demande de PIIA répond à la majorité des critères d'évaluation du règlement 2011-98 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte le plan d'implantation et d'intégration architecturale proposé par le requérant du 31, rue Notre-Dame (lot 195-442) pour effectuer l'entretien d'une enseigne sur poteau et d'une enseigne murale, et ce, conditionnellement à ce que le matériau de type « plexiglas » soit utilisé au lieu du matériau de type « toile de vinyle » pour l'enseigne sur poteau.

ADOPTÉE

2016-03-49 **Autorisation de signature de l'acte notarié afin de procéder à l'acquisition de l'Arboretum, de l'emprise du sentier cyclable entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le Parc national d'Oka, ainsi que des lots 147-96-3 et 147-96-64**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Oka désire acquérir l'Arboretum ainsi que l'emprise du sentier cyclable entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le Parc national d'Oka, le tout, tel qu'illustré sur le plan de cadastre numéro 3115 de ses minutes, réalisé par M. Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, le 6 novembre 2015, ainsi que des lots 147-96-3 et 147-96-64;

CONSIDÉRANT QU'il est approprié de désigner les représentants de la Municipalité pour procéder à la signature de l'acte notarié, au nom de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le Maire, monsieur Pascal Quevillon, ainsi que la directrice générale, madame Marie Daoust, à procéder à la signature de l'acte notarié aux fins d'acquisition de l'Arboretum et de l'emprise du sentier cyclable entre la rue Saint-Jean-Baptiste et le Parc national d'Oka, le tout, tel qu'illustré au plan de cadastre numéro 3115 de ses minutes, réalisé par M. Stéphane Jeansonne, arpenteur-géomètre, le 6 novembre 2015; ainsi que des lots 147-96-3 et 147-96-64.

QUE cette résolution remplace à toute fin de droit la résolution 2015-12-340.

ADOPTÉE

2016-03-50 **Demande d'aide financière à la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds de développement des territoires**

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite répondre aux objectifs de la Politique québécoise de gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite améliorer sa performance des collectes et réduire ce qui va à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite ajouter une troisième voie de collecte afin de détourner les matières organiques putrescibles des sites d'enfouissements;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire s'inscrire au programme du CRE Laurentides pour obtenir un soutien technique en gestion des matières résiduelles;

CONSIDÉRANT que le Fonds de développement des territoires de la MRC de Deux-Montagnes pourrait financer en partie le coût de la participation de la Municipalité audit programme du CRE des Laurentides;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise le directeur du service d'urbanisme à présenter une demande d'aide financière de 30 000 \$ auprès de la MRC de Deux-Montagnes dans le cadre du Fonds de développement des territoires pour participer au programme du CRE des Laurentides et obtenir un soutien technique en gestion des matières résiduelles.

QUE ce Conseil désigne le directeur du service d'urbanisme comme responsable du projet et l'autorise à signer tous les documents relatifs à ladite demande d'aide financière.

ADOPTÉE

2016-03-51 **Conseil régional de l'environnement des Laurentides (CRE) – Offre de services pour la gestion des matières résiduelles**

CONSIDÉRANT l'offre de services du Centre régional de l'environnement des Laurentides (CRE) concernant la gestion des matières résiduelles sur le territoire de la Municipalité;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte l'offre de services du Conseil régional de l'Environnement des Laurentides (CRE) pour un mandat de soutien technique en gestion des matières résiduelles en lien avec le Programme estival d'information, de sensibilisation, d'éducation pour la saine gestion des matières résiduelles de la Municipalité d'Oka.

ADOPTÉE

2016-03-52 **Adoption du Règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 – Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation**

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil adopte le Règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 (secteur village) afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 – Surpresseur eau potable rue de l'Annonciation.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent avoir reçu copie du règlement dans les délais impartis. Ils déclarent l'avoir lu et, par conséquent, renoncent à sa lecture.

ADOPTÉE

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'OKA**

RÈGLEMENT NUMÉRO 2016-102-37

**MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 84-102 AFIN DE CRÉER
LA ZONE PA-11 À MÊME LA ZONE RB-1**

ATTENDU QUE la Municipalité d'Oka désire apporter des modifications au Règlement de zonage 84-102 afin :

- de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1;
- spécifier les usages et normes de la zone Pa-11;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Jean-Claude Guindon lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 18 janvier 2016;

ATTENDU QU'un premier projet de règlement a été adopté le 18 janvier 2016;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le projet de règlement s'est tenue le 1^{er} février 2016;

ATTENDU QU'un second projet de règlement a été adopté le 1^{er} février 2016;

ATTENDU QUE ce présent règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

ATTENDU QUE chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du règlement dans les délais requis et déclare l'avoir lu et renonce à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Luc Lemire, appuyé par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu à l'unanimité

D'adopter le Règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 et qu'il soit statué et décrété par règlement ce qui suit :

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante, comme s'il était ici au long reproduit.

ARTICLE 2

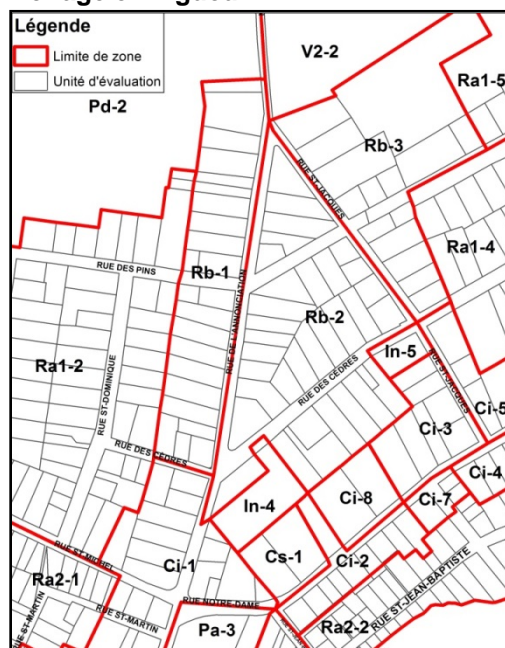
Le présent règlement a pour titre « Règlement numéro 2016-102-37 modifiant le Règlement de zonage numéro 84-102 afin de créer la zone Pa-11 à même la zone Rb-1 ».

ARTICLE 3

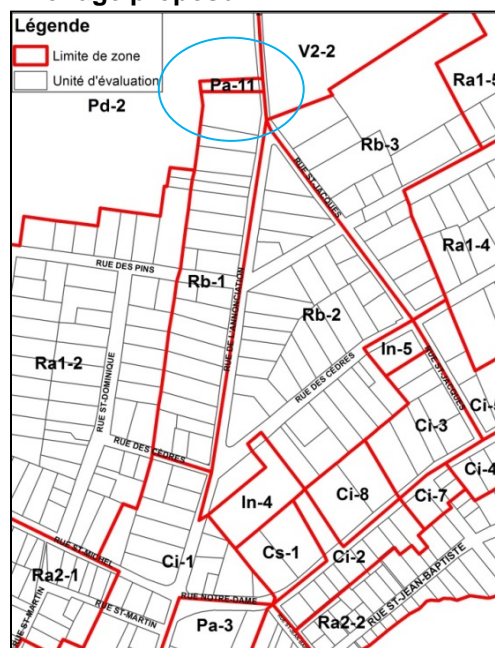
Le plan de zonage 1118-9-1 faisant partie intégrante du règlement de zonage 84-102 est modifié comme suit :

- La zone Pa-11 est créée à même une partie de la zone Rb-1.

Zonage en vigueur



Zonage proposé



ARTICLE 4

L'article 5.11.2.1 est ajouté à la suite de l'article 5.11.2, comme suit :

«

5.11.2.1 Dispositions spécifiques aux usages et normes de la zone Pa-11

À l'intérieur de la zone Pa-11, sont autorisés les usages suivants :

- Parcs et espaces verts;
- Bâtiments et équipements d'utilité publique.

Malgré les dispositions de l'article 5.11.1, à l'intérieur de la zone Pa-11, les normes d'implantation sont les suivantes :

- La superficie d'implantation au sol du bâtiment est d'au plus cent (100) mètres carrés;
- La hauteur en nombre d'étages est d'au moins un (1) et d'au plus deux (2) étages;
- La marge de recul avant minimale est d'au moins deux (2) mètres;
- La marge de recul arrière minimale est d'au moins deux (2) mètres;
- Les marges de reculs latérales minimales sont d'au moins 1,5 mètre chacune.

»

ARTICLE 5

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ à la séance ordinaire tenue le 7 mars 2016.

Pascal Quevillon
Maire

Marie Daoust
Directrice générale

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Municipalité d'Oka

Le conseiller Yves Lavoie donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un règlement relatif à la lutte contre la propagation de l'agrile du frêne sur le territoire de la Municipalité d'Oka.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement relatif à des travaux de ponceaux, de canalisation de fossés, de nettoyage et de creusement de fossés

Le conseiller Yannick Proulx donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un règlement relatif à des travaux de ponceaux, de canalisation de fossés, de nettoyage et de creusement de fossés.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire

Le conseiller Jean-Claude Guindon donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance un règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.

Avis de motion pour l'adoption d'un règlement concernant la division du territoire de la Municipalité d'Oka en six (6) districts électoraux

Le conseiller Gaétan Haché donne avis qu'il sera soumis lors d'une prochaine séance du Conseil, un règlement concernant la division du territoire de la Municipalité d'Oka en six (6) districts électoraux.

2016-03-53 Appel d'offres sur invitation no 2016-3 – Fourniture d'un camion usagé de type pick-up - Rejet de la soumission

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion usagé de type pick-up, le 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka n'a reçu qu'une soumission des 6 (six) fournisseurs invités lors de l'ouverture des soumissions le 25 février 2016;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka s'est engagée à n'accepter ni la plus basse soumission, ni aucune des soumissions reçues;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil rejette la soumission considérant que le prix soumis par le soumissionnaire est trop élevé pour un camion usagé par rapport aux prévisions budgétaires de la Municipalité pour cette acquisition.

ADOPTÉE

2016-03-54 Achat d'un camion GMC Sierra neuf du fournisseur Denis Breton Chevrolet Buick GMC au montant de 35 650 \$ taxes en sus – Appel d'offres sur invitation no 2016-2

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka a procédé à un appel d'offres sur invitation pour la fourniture d'un camion neuf de type pick-up, le 8 février 2016;

CONSIDÉRANT que 5 (cinq) fournisseurs ont été invités et que seul le fournisseur Denis Breton Chevrolet Buick GMC a soumis une offre lors de l'ouverture des soumissions le 25 février 2016;

CONSIDÉRANT que la soumission reçue pour la fourniture d'un camion pick-up GMC Sierra 2016 au montant de 40 988,58 \$ taxes incluses est conforme au devis d'appel d'offres sur invitation 2016-2;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de Denis Breton Chevrolet Buick GMC pour la fourniture d'un camion pick-up GMC Sierra 2016 au montant de 35 650 \$ incluant transport et préparation, plus les taxes applicables, aux conditions et dispositions énumérées dans le document d'appel d'offres sur invitation no 2016-2.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-03-55 Attribution d'un contrat à la firme Terrapex Environnement Ltée pour la surveillance laboratoire des travaux de réfection de rues 2016 au montant de 3 910 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la surveillance et le contrôle de la pose du pavage lors de travaux de réfection de rues sur ± 750 mètres linéaires sur le rang Sainte-Germaine;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de la firme Terrapex Environnement Ltée pour le contrôle qualitatif des matériaux pour lesdits travaux de pavage;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission reçue de la firme Terrapex Environnement Ltée au coût de 3 910 \$ plus les taxes applicables pour un mandat de surveillance laboratoire des travaux de réfection de rues 2016.

QUE cette dépense soit soustraite des activités de fonctionnement.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-03-56 Attribution du contrat à l'entreprise M.R.Q. inc. pour le lignage des rues 2016 au montant de 22 043,06 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder au lignage routier et divers autres sites;

CONSIDÉRANT l'offre de service reçue de l'entreprise M.R.Q. inc.;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de la compagnie Entreprise M.R.Q. inc. pour la réalisation du lignage routier 2016 au coût de 22 043,06 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit affectée au budget d'opération.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-03-57 Achat de madriers de plastique recyclé pour bancs de parcs de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. au montant de 2 760 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la réparation des bancs de parcs afin d'assurer leur longévité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture de 55 madriers de plastique recyclé de 2' X 6' de couleur sable pour remplacer les planches de bois actuelles des bancs de parcs;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc. pour la fourniture de 55 madriers de plastique recyclé au coût de 2 760 \$ incluant le transport, plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite du fonds des Parcs.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-03-58 Attribution d'un contrat à l'entreprise Electro-Fusion inc. pour la restauration de 25 bancs de parcs au montant de 3 250 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la restauration des bancs de parcs afin d'assurer leur longévité;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de Électro-Fusion inc. pour peindre les cadres métalliques des bancs;

Sur la proposition du conseiller Gaétan Haché, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la soumission de l'entreprise Électro-Fusion inc. pour la restauration de 25 bancs de parcs au coût de 3 250 \$ plus les taxes applicables.

QUE cette dépense soit soustraite du fonds des parcs.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés au directeur des services techniques, M. Christian Leduc.

ADOPTÉE

2016-03-59 **Publication gratuite de la carte routière et touristique de la Municipalité d'Oka, édition 2016, par l'entreprise Éditions Média Plus Communication**

CONSIDÉRANT qu'en 2012 la Municipalité d'Oka par sa résolution 2012-04-90, ainsi qu'en 2014, par sa résolution 2014-03-103, avait retenu la proposition de l'entreprise Éditions Média Plus Communication d'éditer gratuitement la carte touristique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la proposition de l'entreprise Média Plus Communication de produire une nouvelle édition de la carte touristique d'Oka, et ce, gratuitement;

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite faire publier et distribuer la carte touristique à ses citoyens, visiteurs et touristes;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise la responsable du service des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu, à signer pour et au nom de la Municipalité d'Oka, le contrat d'édition gratuite avec Éditions Média Plus Communication pour une nouvelle édition de la carte touristique d'Oka.

ADOPTÉE

2016-03-60 **Acquisition d'une banque d'heures au montant de 2 375 \$ plus les taxes applicables pour service de maintenance et de mises à jour Web par l'entreprise Cyclone Design Communication**

CONSIDÉRANT les besoins en matières maintenance et de mises à jour Web de la Municipalité;

CONSIDÉRANT la nécessité de support pour le nouveau site Web de la Municipalité;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'acquisition d'une banque de vingt-cinq (25) heures au montant 2 375 \$ plus les taxes applicables, tel que proposé par l'entreprise Cyclone Design Communication.

QUE la gestion et le suivi de ce dossier soient confiés à la responsable des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu.

ADOPTÉE

2016-03-61 Adhésion au Réseau d'Information Municipale du Québec pour un contrat d'un an au montant de 575 \$ plus les taxes applicables

CONSIDÉRANT l'offre de services de l'entreprise Réseau d'Information Municipale du Québec en matière d'actualité municipale;

CONSIDÉRANT que Réseau d'Information Municipale du Québec est le réseau d'information le plus consulté au Québec par les intervenants municipaux, qu'il permet en plus d'y afficher des événements et des offres d'emploi;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte l'adhésion annuelle au Réseau d'Information Municipale du Québec au montant de 575 \$ plus les taxes applicables selon la grille tarifaire 2015-2016, pour une durée de 12 mois, suivant la date de cette résolution.

ADOPTÉE

2016-03-62 Entente de services de Tourisme Basses-Laurentides relative à la gestion du Marché d'Oka pour l'année 2016 au montant de 4 400 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka souhaite assurer la pérennité et le développement du Marché d'Oka;

CONSIDÉRANT que ce projet contribuera à la revitalisation et à la vitalité du noyau villageois tout en offrant une offre touristique et économique à valeur ajoutée pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT l'expertise dans le domaine de Tourisme Basses-Laurentides ainsi que l'offre de services présentée concernant la gestion du Marché d'Oka pour la saison 2016;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accepte l'offre de services de Tourisme Basses-Laurentides pour la gestion du Marché d'Oka datée du 15 février 2016 pour l'année 2016 au coût de 4 400 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce Conseil, en la désignant comme responsable du projet, autorise la responsable du service des communications et du tourisme, Mme Maria Duculescu, à signer tous les documents pertinents à ladite offre de service.

ADOPTÉE

2016-03-63 Communauté métropolitaine de Montréal - Quote-part provisoire 2016

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Yves Lavoie et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le paiement de la quote-part provisoire de la Municipalité d'Oka établie par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour l'année 2016 au montant de 99 921,96 \$, payable en deux versements, soit le 15 mars 2016 au montant de 49 960,98 \$ et le 15 juillet 2016, au montant de 49 960,98 \$ conformément à l'article 18 du Règlement sur l'établissement des quotes-parts et leur paiement par les municipalités faisant partie de la CMM.

ADOPTÉE

2016-03-64 Agence métropolitaine de transport – contribution au Fonds d'immobilisations métropolitain 2016

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise le paiement de la contribution de la Municipalité au Fonds d'immobilisations métropolitain 2016 de l'Agence métropolitaine de transport au montant de 58 615 \$, selon la modalité de paiement en deux versements, soit :

29 307,50 \$ le 31 mai 2016;
29 307,50 \$ le 31 août 2016.

ADOPTÉE

2016-03-65 Modification à la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence 2014-2018 – Programmation des travaux

CONSIDÉRANT la résolution 2015-02-40 concernant la transmission de la programmation des travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec 2014-2018 transmise au ministère des Affaires municipales et Occupation du territoire;

CONSIDÉRANT l'état d'urgence des travaux à effectuer pour le remplacement de la toiture et d'un mur de brique de l'usine de production de l'eau potable;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier la programmation afin de mieux répondre aux interventions prioritaires pour les travaux de remplacement de la toiture et d'un mur de brique de l'usine de production de l'eau potable de même qu'au délai imposé pour la réalisation de ceux-ci;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil soumette au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la modification de la programmation des travaux pour le versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence 2014-2018.

QUE ce Conseil désigne la directrice des finances, Mme Nadine Dufour, à gérer ce dossier pour et au nom de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-03-66 Adhésion au Centre de services partagés du Québec au montant annuel de 500 \$, taxes en sus

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil autorise l'adhésion de la Municipalité d'Oka au Centre de services partagés du Québec pour un montant annuel de 500 \$ plus les taxes applicables afin de bénéficier d'offres avantageuses en matière de divers services et de fourniture d'équipement au bénéfice de la Municipalité.

ADOPTÉE

2016-03-67 Acceptation de l'offre du Centre de services partagés du Québec – Forfait téléphones cellulaires pour un montant maximal de 7 500 \$ taxes en sus incluant un maximum de 13 téléphones cellulaires Motorola « E »

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka désire apporter des changements concernant son parc de téléphones cellulaires;

CONSIDÉRANT l'offre de forfait du Centre de services partagés du Québec;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu à l'unanimité

QUE ce Conseil accepte la proposition du Centre de services partagés du Québec pour l'attribution d'un forfait incluant l'acquisition d'un maximum de 13 téléphones cellulaires Motorola type « E » pour un montant maximal de 7 500 \$ plus les taxes applicables.

QUE la gestion et le suivi du dossier soient confiés à la directrice des finances, Mme Nadine Dufour.

ADOPTÉE

2016-03-68 Acceptation de la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour assurer les bénévoles de Récré-Oka pour « Erreurs & Omissions » pour un montant de 250 \$ taxes en sus

CONSIDÉRANT que les bénévoles de l'organisme Récré-Oka souhaitent être assurés pour « Erreurs & Omissions »;

CONSIDÉRANT que les bénévoles de Récré-Oka ont des décisions à prendre dans l'organisation d'activités qu'ils préparent;

CONSIDÉRANT la nécessité de cette assurance pour le bien des bénévoles et de la Municipalité d'Oka;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil accepte la proposition de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour assurer les bénévoles de l'organisme Récré-Oka intitulée « Erreurs & Omissions » moyennant une prime de 250 \$ plus les taxes applicables.

QUE ce Conseil autorise la directrice des finances, Madame Nadine Dufour, à signer tous les documents inhérents à l'émission de ladite assurance et à assumer la gestion et le suivi de ce dossier.

ADOPTÉE

2016-03-69 Achat d'un siège parent-enfant pour le parc Optimiste de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., au montant de 1 899 \$, taxes en sus

CONSIDÉRANT que la Municipalité souhaite acquérir un siège parent-enfant pour les balançoires au parc Optimiste au bénéfice des familles okoises;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise l'achat d'un siège parent-enfant de l'entreprise Tessier Récréo-Parc inc., au montant de 1 899 \$ incluant le transport, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

2016-03-70 Modification et ajout d'une tarification à la Politique sur l'utilisation du terrain de balle

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter des modifications à la Politique sur l'utilisation du terrain de balle quant à la tarification de location de celui-ci;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Luc Lemire et il est résolu

QUE ce Conseil accepte les modifications apportées aux articles 2 et 3 de la Politique sur l'utilisation du terrain de balle en y insérant une nouvelle tarification pour les utilisateurs de ce terrain qui se lit comme suit :

«

2. TOURNOIS DE BALLE LES FINS DE SEMAINE
2.1 Coûts

Les coûts déterminés pour la location du terrain de balle s'appliquent aux :

- **Associations reconnues**
 - **Organismes accrédités**
 - **Résidants**
 - **Non-Résidants**
- Vendredi après 17 h, samedi et dimanche : 300 \$ taxes en sus;
 - Samedi et dimanche : 250 \$ taxes en sus;
 - Vendredi après 17 h : 75 \$ taxes en sus;
 - Samedi ou dimanche : 125 \$ taxes en sus;
 - Lignes et buts : 30 \$ taxes en sus par jour (lignes et buts au départ seulement);
 - Dépôt de garantie : 150 \$ taxes en sus par tournoi exigible avant la location. Dépôt remboursable après la location, s'il n'y a aucun délit. (voir le point 2.3)

3. PARTIES DE BALLE SUR SEMAINE

3.1 Coûts

- Association reconnue : Gratuit
- Organisme accrédité : Gratuit (si conforme aux critères d'admissibilité du document *Accréditation des organismes*)

- Résidant : Gratuit
- Non-Résident : 50 \$ taxes en sus / pour la soirée
- Lignes et buts : 30 \$ taxes en sus / lignes et buts au départ seulement »

Le conseiller Jean-Claude Guindon demande le vote :

Votent pour la proposition : Yves Lavoie
Luc Lemire
Yannick Proulx
Gaétan Haché

Votent contre la proposition : Jean-Claude Guindon
Jean-François Girard

ADOPTÉE SUR DIVISION

2016-03-71 Demande d'aide financière de la Route des Arts au montant de 1 200 \$

CONSIDÉRANT que la Route des Arts tiendra sa 17^e édition de Portes ouvertes du 16 au 24 juillet 2016;

CONSIDÉRANT que huit (8) artisans de la Municipalité d'Oka participent à cet événement;

CONSIDÉRANT qu'une demande a été adressée à la Municipalité d'Oka le 23 février 2016 pour une contribution financière au montant de 1 000 \$ à titre de partenaire financier officiel de la Route des Arts;

CONSIDÉRANT qu'une demande de commandite au montant de 200 \$ a été sollicitée pour un espace publicitaire à paraître dans la prochaine brochure;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil accorde une contribution financière un montant de 1 000 \$ à titre de partenaire financier officiel de la Route des Arts plus une commandite au montant de 200 \$ pour un espace publicitaire dans la brochure totalisant la somme maximale de 1 200 \$ en soutien à l'événement Portes ouvertes qui se déroulera du 16 au 24 juillet 2016.

ADOPTÉE

2016-03-72 Dossier du personnel - employée no 02-0119

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et de la directrice générale datée du 9 février 2016 relativement à l'employée no 02-0119;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution.

QUE ce Conseil autorise une augmentation de salaire pour l'employée portant le numéro de matricule 02-0119, le tout selon la recommandation du Comité des ressources humaines et de la directrice générale datée du 9 février 2016.

ADOPTÉE

2016-03-73 Dossier du personnel - employé no 04-0404

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et de la directrice générale datée du 9 février 2016 relativement à l'employé no 04-0404;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution.

QUE la réclamation et la suspension d'une semaine imposées par la directrice générale à l'employé portant le numéro de matricule 01-0404 soient confirmées par ce Conseil.

ADOPTÉE

**2016-03-74 Rescision de la résolution numéro 2016-02-36 –
Embauche au poste de responsable du service des
loisirs et de la culture – Remplacement d'un congé de
maternité**

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE la résolution 2016-02-36 adoptée le 1^{er} février 2016 intitulée *Embauche au poste de responsable du service des loisirs et de la culture – Remplacement d'un congé de maternité*, soit rescindée à toutes fins que de droits.

ADOPTÉE

**2016-03-75 Embauche de Madame Patricia Parenteau au poste de
responsable du service des loisirs et de la culture –
Remplacement de congé de maternité**

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture, Mme Marie-Ève Maillé et de la directrice générale Marie Daoust, de retenir les services de Madame Patricia Parenteau pour combler le poste de responsable du service des loisirs et de la culture pour une période d'un an;

Sur la proposition du conseiller Yannick Proulx, appuyée par le conseiller Gaétan Haché et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil procède à l'embauche de Madame Patricia Parenteau pour occuper le poste de responsable du service des loisirs et de la culture pour une durée d'un an, à compter du 2 mars 2016, à temps partiel et du 17 mars 2016 au 1^{er} avril 2017, à temps plein, aux conditions énumérées dans la recommandation de la directrice générale et de la responsable du service des loisirs et de la culture.

ADOPTÉE

**2016-03-76 Modification au Manuel des employés – lunettes de
sécurité avec prescription**

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité des ressources humaines et de la directrice générale datée du 9 février 2016 relativement à l'achat de lunettes de sécurité avec prescription pour les employés du service de la voirie et de l'hygiène du milieu;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution.

QU'une modification soit apportée à l'article 25 du Manuel de l'employé par l'ajout du libellé suivant :

' La Municipalité fournira une paire de lunettes de sécurité avec prescription pour les employés du service de la voirie et de l'hygiène du milieu pour qui cela est nécessaire. Toutefois, certaines conditions devront être respectées :

- lesdites lunettes seront à l'usage exclusif au travail effectué au bénéfice de la Municipalité;
- celles-ci devront demeurer sur les lieux de travail à la fin du quart de travail de l'employé;
- l'employé aura droit à une nouvelle paire dans l'éventualité d'un changement de prescription. '

ADOPTÉE

2016-03-77 **Résolution de demande au ministre de la Culture et des Communications, M. Luc Fortin, de mettre en place des mesures afin de faciliter l'accès à l'Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Oka**

CONSIDÉRANT que depuis les dernières années, la société québécoise a connu un essor quant à l'utilisation de la technologie notamment par l'utilisation de l'Internet;

CONSIDÉRANT qu'Internet fait maintenant partie de la vie courante pour de nombreux foyers québécois;

CONSIDÉRANT que certains secteurs du Québec n'ont toujours pas accès à l'Internet haute vitesse dont un de ceux-ci se retrouve sur une partie du territoire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT différentes démarches qui ont été entreprises par des citoyens d'Oka auprès de fournisseurs du service Internet à haute vitesse dont celles-ci se sont malheureusement avérées infructueuses;

CONSIDÉRANT qu'il est déplorable et surtout aberrant de constater qu'encore de nos jours que des citoyens, dont la Municipalité fait partie des 82 municipalités de la Communauté métropolitaine de Montréal dont la quote-part provisoire pour l'année 2016 s'élève à 99 920 \$, soient privés d'un accès au service Internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu de se concerter avec les différents paliers gouvernementaux afin de trouver une solution pouvant faciliter l'accès à Internet haute vitesse aux secteurs qui ne sont pas encore desservis;

Sur la proposition du maire Pascal Quevillon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution.

QUE ce Conseil demande au ministre de la Culture et des Communications du Québec, Monsieur Luc Fortin, de faire en sorte que des mesures gouvernementales soient mises en place facilitant l'accès au service Internet à haute vitesse pour l'ensemble du territoire de la Municipalité d'Oka.

QU'une copie de cette résolution soit aussi transmise à la députée provinciale de Mirabel, Mme Sylvie D'Amours, au député fédéral de Mirabel, M. Simon Marcil, au président de la Communauté métropolitaine de Montréal, M. Denis Coderre, et la préfète de la MRC de Deux-Montagnes, Mme Sonia Paulus, leur demandant de nous apporter leur aide et leur support dans ce dossier.

ADOPTÉE

2016-03-78 Appui au projet Cultiver la solidarité; le potager de l'École secondaire d'Oka

CONSIDÉRANT le projet *Cultiver la solidarité; le potager de l'école secondaire d'Oka*;

CONSIDÉRANT que ce projet se démarque non seulement sur le plan académique, mais aussi sur le plan social, économique et humain;

CONSIDÉRANT que ce projet est porteur de nombreux bienfaits à bien des égards;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante à la présente résolution.

QUE ce Conseil transmette à l'École secondaire d'Oka une lettre en appui au projet *Cultiver la solidarité; le potager de l'école secondaire d'Oka*.

ADOPTÉE

2016-03-79 Appui à la Société canadienne du cancer - Avril est le Mois de la jonquille

CONSIDÉRANT que le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT que grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT que nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT que près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT que le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

Sur la proposition du conseiller Luc Lemire, appuyée par le conseiller Yannick Proulx et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE ce Conseil décrète que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE ce Conseil encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉE

2016-03-80 **Résolution acceptant la lettre d'intention de Ressources Éco-Niobium inc. et autorisant sa signature afin de permettre la consultation de la population sur ce projet d'exploitation minière**

CONSIDÉRANT que la compagnie Éco-Niobium est une compagnie dûment incorporée en vertu des lois du Canada et qui œuvre dans le secteur des mines de métaux;

CONSIDÉRANT que Éco-Niobium désire présenter à Oka et à sa population, de même qu'à la communauté de Kanestake, un projet de développement, de mise en valeur et de gestion d'une mine de niobium sur le territoire de la Municipalité d'Oka;

CONSIDÉRANT qu'Éco-Niobium désire exploiter cette mine selon une approche nouvelle qui limiterait au maximum les effets sur le milieu et qui comprendra un volet relatif à la production d'une eau de qualité supérieure et la mise en opération d'un procédé de géothermie qui permettra la réhabilitation en surface du site abandonné de la St-Lawrence Columbian Mine (« SLC »);

CONSIDÉRANT qu'Éco-Niobium s'engage à procéder à l'exploitation de la mine dans un contexte de développement durable, tenant compte des facteurs environnementaux, économiques et sociaux;

CONSIDÉRANT que le projet d'Éco-Niobium est susceptible d'offrir à la Municipalité d'Oka une source additionnelle d'approvisionnement en eau potable;

CONSIDÉRANT que le projet présente des perspectives économiques importantes tant pour la Municipalité d'Oka que pour sa population et les entreprises et exploitations agricoles du territoire;

CONSIDÉRANT que l'exploitation et la mise en valeur de la ressource de Niobium doit se faire dans le respect des droits et attentes du milieu tout en tenant compte de ses avantages environnementaux, économiques et sociaux;

CONSIDÉRANT que la mise en œuvre d'un tel projet requiert une acceptation sociale claire et non équivoque et que la Municipalité d'Oka désire collaborer au processus de consultation et d'information de la population de la Municipalité Oka;

CONSIDÉRANT que la Municipalité d'Oka et Éco-Niobium désirent souligner leur collaboration dans le projet de développement, de mise en valeur et de gestion d'une mine de Niobium sur le territoire de la Municipalité d'Oka par la signature d'une lettre d'intention à cet effet;

CONSIDÉRANT qu'advenant que l'acceptabilité sociale du projet d'Éco-Niobium soit confirmée, une entente plus détaillée devra être négociée entre les parties et cette négociation serait conditionnelle à l'obtention des diverses autorisations et approbations légales et administratives;

Sur la proposition du conseiller Jean-Claude Guindon, et il est résolu unanimement

QUE la Municipalité d'Oka autorise son maire, monsieur Pascal Quevillon, et sa directrice générale, madame Marie Daoust, à signer une lettre d'intention substantiellement conforme au document qui est joint en annexe de la présente résolution.

ADOPTÉE

2016-03-81 Majoration de la tarification du camp de jour

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable du service des loisirs et de la culture de majorer les frais d'inscription au camp de jour pour le tout inclus;

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE ce Conseil autorise une augmentation de dix dollars (10 \$) sur le coût d'inscription au camp de jour pour le tout inclus qui passera de 400 \$ à 410 \$ à compter de la saison estivale 2016.

ADOPTÉE

2016-03-82 Comptes payés et à payer

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance des rapports concernant les factures payées et à payer;

CONSIDÉRANT que ces rapports sont annexés au procès-verbal inscrit au registre des procès-verbaux;

Sur la proposition du conseiller Jean-François Girard, appuyée par le conseiller Jean-Claude Guindon et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE les factures payées au 29 février 2016 au montant de 453 773,84 \$, les factures à payer au 29 février 2016 au montant de 396 513,02 \$ et les salaires nets du 1^{er} janvier au 29 février 2016 (personnel et Conseil) au montant de 156 506,75 \$, soient approuvés par ce Conseil.

ADOPTÉE

Période de questions

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 21 h 25.

Au cours de cette période, les questions posées au Conseil concernent le lignage de rues, le ramassage d'ordures dans le secteur agricole, les audiences publiques du BAPE relativement au projet de Niocan, la semaine de la persévérance scolaire, d'une éventuelle politique familiale, des rencontres concernant le nouveau projet minier et des informations concernant un comité de parrainage des Syriens.

N'ayant plus de questions, monsieur le maire clôt la période de questions à 21 h 40.

2016-03-83 Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Yves Lavoie, appuyée par le conseiller Jean-François Girard et il est résolu unanimement

QUE cette séance soit levée.

ADOPTÉE

**Pascal Quevillon
Maire**

**Marie Daoust
Secrétaire-trésorière et directrice générale**

Je, Pascal Quevillon, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**Pascal Quevillon
Maire**